

2018-13

DÉPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20181019-2018\_13-DE  
Regu le 22/10/2018

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018*

Convocation le 12 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix neuf heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

**Étaient présents:** Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

**Était excusé :** Mathieu MOLINIÉ

**Secrétaire de séance:** Anthony HENRAS

-----  
**WI-FI PUBLIC LOTOIS**

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DÉCIDE** de ne pas adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois.

POUR: 10  
CONTRE: 0  
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 19 octobre 2018  
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 23/10/2018  
Le Maire, Albert Castadot

